

Québec, le 25 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite aux deux pétitions déposées le 25 février 2015 par M. Nicolas Marceau, député de Rousseau, concernant le projet d'Hydro-Québec (HQ) visant le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île.

Soulignons d'abord qu'HQ a l'obligation d'assurer la fiabilité et la sécurité du réseau de transport d'électricité. Le réseau évolue sans cesse en fonction des différentes demandes de transport et de l'augmentation de la consommation, et les lignes de transport à 735 kV sont de plus en plus sollicitées.

Particulièrement, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à la hauteur des postes de la Chamouchouane et du Saguenay, quatre lignes de transport arrivent du nord (de la Baie-James d'un côté et de la Côte-Nord de l'autre) et seulement trois se dirigent vers le sud. Cette situation crée un effet d'entonnoir sur le réseau, limitant la capacité à répondre à la demande de transport de puissance vers le sud, soit vers les centres de consommation.

Par ailleurs, l'ajout de nouvelles sources de production en provenance du complexe de la Romaine et des parcs éoliens retenus lors du deuxième appel d'offres de 2005, aura pour effet d'augmenter le transit nord-sud sur le réseau et d'empirer l'effet d'entonnoir autour des postes de la Chamouchouane et du Saguenay.

... verso

Ainsi, la solution optimale d'HQ pour maintenir le niveau de fiabilité du réseau est la construction d'une nouvelle ligne de transport à 735 kV pour relier le réseau électrique du nord-est du Québec à la boucle métropolitaine. Le projet de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île permettra de réduire considérablement les pertes électriques sur le réseau de transport, de renforcer le réseau principal et d'augmenter la flexibilité d'exploitation de ce dernier au bénéfice de l'ensemble de la clientèle.

Il faut reconnaître que dans la région de Terrebonne les besoins en électricité sont en forte croissance. L'important ensemble résidentiel Urbanova de même que la venue du train de l'Est dans ce secteur entraînent un accroissement important de la demande.

Il faut savoir que le territoire des Laurentides présente le taux de croissance le plus élevé du Québec, soit 1,2 %. La croissance prévue pour la zone des Mille-Îles pour la période 2013-2027 est de 1,6 % par année, soit la plus élevée des Laurentides. La capacité de certains postes électriques à Mascouche et à Terrebonne sera dépassée à court ou à moyen terme, et plusieurs lignes à 120 kV entre Duvernay et la Rive-Nord de Laval sont dans la même situation.

HQ doit donc ajouter une nouvelle ligne et un nouveau poste à son réseau de transport pour être en mesure de répondre à cette demande croissante.

### **Le tracé dans Lanaudière**

Notez qu'à la suite des études environnementales, des études techniques et de plus de 250 rencontres et d'échanges tenus dans le cadre de l'avant-projet, plusieurs modifications ont été apportées à l'ensemble du projet pour répondre à différentes préoccupations du public. HQ a notamment tenu compte des préoccupations exprimées quant à l'ajout d'un nouveau couloir de ligne dans la partie sud de Lanaudière et propose donc un tracé qui longe une ligne à 735 kV existante sur près de 150 km, dont 60 km à l'intérieur d'une servitude d'HQ.

À Rawdon, la ligne projetée aurait une longueur de 18,4 km et serait jumelée à une ligne à 735 kV existante. Elle serait également à l'intérieur d'une servitude existante.

Par ailleurs, le BAPE a été mandaté par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour tenir des audiences publiques pour ce projet. Le BAPE a effectué l'analyse de l'aspect environnemental du projet et a déposé son rapport au ministre du MDDELCC, M. David Heurtel, lequel l'a rendu public le 19 mars 2015.

Je prends bonne note du rapport du BAPE et des correctifs seront apportés. Je tiens également à rappeler que c'est la Régie de l'énergie qui a la compétence de se prononcer dans un tel dossier. Elle a d'ailleurs rendu des décisions favorables dans ce dossier, le 13 mars 2015. Elle a notamment statué sur le caractère incontournable de la solution technique mise de l'avant par HQ. Ainsi ce projet est la solution la plus économique pour décongestionner le réseau, en maintenir la fiabilité et en assurer la robustesse.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND